

ARN – Assemblée Générale du 27 mars 2024

La 52^{me} Assemblée Générale de notre Association s’est tenue le 27 mars 2024 en Bergère.

Le Co-Président André Porchet souhaite une cordiale bienvenue aux 235 membres présents. Il accueille avec plaisir **M. U. Mark Schneider**, l’administrateur-délégué de Nestlé accompagné par Mme **Beatrice Guillaume-Grabisch**, Directrice Générale des Ressources Humaines et Business Services et **M. Philippe Vossen**, Directeur des Ressources Humaines au Centre et récemment nommé Président du Conseil de Fondation du Fonds de Pensions Nestlé.

Il saisit l’occasion de remercier Nestlé et le Conseil de Fondation pour la décision prise fin 2023 d’accorder au mois de février dernier une demi-rente exceptionnelle aux retraité /es.

Suite à cette brève introduction, il passe la parole à **M. Schneider** qui se dit très heureux de partager un moment avec les anciens employés Nestlé. Il présente la performance du groupe en 2023 et les priorités pour 2024. Malgré un environnement difficile la société a eu des résultats qui correspondait à ses prévisions sur le plan de la croissance organique et de la rentabilité. Nestlé a même affiché une croissance interne réelle positive au 4^{ème} trimestre. Malheureusement les ventes en volume sont en baisse et la société a perdu quelques parts des marchés, ce sur quoi elle travaillera en priorité en 2024.

Le projet « Tasty » a permis des importantes économies sur les prix de revient et une amélioration de la marge brute par rapport à 2022. Cela a permis d’augmenter les investissements notamment dans le marketing. Nestlé a également diminué le niveau de ses inventaires, matières premières, produits finis et emballage par rapport à l’année précédente.

Les priorités pour 2024 sont de relever le niveau d’excellence dans l’exécution des opérations. En 2022 et 2023, la société a connu quelques soucis d’approvisionnement et de qualité qui l’ont pénalisée. Revenir à ses standards de qualité d’autrefois est primordial pour Nestlé. Avec l’inflation de ces dernières années la croissance est essentiellement due à l’augmentation des prix de vente. Certaines catégories de produits subissent encore des hausses de prix, des matières premières comme le cacao ou le café Robusta.

M. Schneider souligne que Nestlé va continuer d’augmenter ses investissements dans le marketing en se focalisant plus sur ses marques milliardaires qui offrent généralement une meilleure performance que les autres. Il est donc important de continuer à restaurer la qualité de leurs marges brutes.

Ensuite, M. Schneider se prête aux questions des participants en répondant en anglais avec la traduction en français de Mme Guillaume-Grabisch.

La première question se réfère à la *performance dans la vente des eaux minérales*, une question qui demande beaucoup de sensibilité. Il y a eu beaucoup d’articles dans la presse récemment. La qualité et la sécurité des aliments, comme des eaux, pour le consommateur sera toujours primordiale pour Nestlé. Par contre, M. Schneider se dit « triste et déçu » que Nestlé n’ait pas toujours été conforme à la législation dans le cas d’Henniez par exemple. En France, Perrier a aussi souffert d’un long processus de vérification qui ne lui a pas permis d’alimenter le marché durant la période chaude de 2023. M. Schneider se dit toutefois convaincu que la situation de ces 2 marques va se redresser et que Nestlé continuera à offrir des produits sains tout en respectant la législation.

La deuxième question se réfère au *développement du business pendant les 5 à 10 prochaines années en particulier sur la partie pharmaceutique*.

Malgré le fait que M. Schneider accorde beaucoup d’importance sur la partie dite « pharmaceutique » l’activité centrale de Nestlé reste l’alimentation en continuant de développer et proposer des produits toujours plus sains et nutritifs. Il dit avoir enregistré quelque déception par le passé, quand par

exemple Nestlé tentait d'aller au-delà du secteur « vitamines, minéraux et suppléments » pour entrer dans le domaine des allergies, thérapies ou prescriptions médicales dans le secteur pharmaceutique.

Toutefois, à la demande d'A. Porchet qui pense que le public n'a pas beaucoup d'informations sur les produits de *Nestlé Health Science*, M. Schneider donne les précisions suivantes, expliquant qu'il y a trois divisions : la première est la « nutrition médicale » qui aide des patients de récupérer des calories après une opération par exemple. La deuxième concerne les « vitamines, les minéraux et les suppléments » et ce business est en croissance. Ce segment permet de compenser des déficiences au niveau de la nutrition personnelle. Exemple : 1/3 de la population suisse a une carence en vitamine D durant la période d'hiver. Les produits de Nestlé Health Science compensent cette carence et permettent une meilleure santé. La troisième partie concerne la « nutrition active » basée sur les poudres protéinées. Dans le passé, ces produits étaient souvent associés au monde sportif mais ils sont importants pour chacun de nous, en particulier les personnes âgées qui luttent contre la dégénérescence musculaire. Ces produits se développent bien malgré quelques difficultés de production l'an dernier qui ont alimenté une certaine presse négative.

Ensuite, une participante souhaite savoir *si la perte des parts du marché en Europe est dû à la faiblesse de l'EURO*. En effet, Nestlé était sur une dynamique très positive jusqu'à il y a deux ans mais le phénomène de l'inflation avec un niveau d'environ 10% en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud et aussi dans une partie de l'Asie l'a impactée. En Suisse, le niveau est resté relativement bas. Nestlé a été obligé d'augmenter le prix de ses produits pour faire face aux augmentations de coûts des matières premières mais aussi de l'énergie. En concurrence avec les marques des distributeurs Nestlé a perdu des parts de marchés, aussi à cause d'un investissement marketing insuffisant qui va être revu en 2024.

La situation décrite a également impacté le niveau de l'action Nestlé et M. Schneider espère fortement que la situation s'améliore en 2024/25. Une telle situation avait déjà été connu en 1973/74 et l'Administrateur-délégué demande au public de ne pas perdre confiance en la compagnie ; il est convaincu que Nestlé la mérite et, pour renforcer ce point de vue, M. Schneider passe un message très personnel sur la capacité de résilience qu'on lui a enseigné durant son enfance.

L'avant-dernière question se réfère à un article apparu dans « Le Temps » il y a environ deux semaines dans lequel non seulement le *niveau de l'action Nestlé a été critiqué mais aussi sa performance par rapport à d'autres compétiteurs*.

L'Administrateur-délégué explique que la performance de Nestlé n'a pas seulement été impactée par l'inflation mais aussi par des affaires, comme celles de la pizza Buitoni et de Nestlé Waters. L'ensemble du Nestlé Management est engagé à redresser la situation et regagner la confiance de ses partenaires, à savoir les actionnaires et les consommateurs.

Un autre participant pose encore la question si Nestlé veut dans le futur « *abolir les paysans et seulement créer des produits dans des laboratoires* ». On lui répond que Nestlé respecte les paysans et dispose de plusieurs programmes de collaboration avec ceux-ci, par exemple pour le café, le cacao etc. Nestlé continuera de travailler sur des innovations dans ses laboratoires pour avoir de produits de futur mais, bien évidemment, sans aucune intention de se passer des agriculteurs.

A. Porchet remercie M. Schneider et Mme Guillaume Grabisch pour leur présentation, leur soutien pour nos activités mais a encore une question sur le cœur, celle-ci concernant **l'ASLN** et les différentes rumeurs que l'on peut entendre sur son évolution.

Pour ce qui est de l'ARN, Mme Guillaume-Grabisch l'assure que les subsides de Nestlé pour 2024 et 2025 sont garantis pour permettre de planifier à moyen terme. Quant à l'ASLN, qui existe depuis 70ans, elle va bien sûr continuer à exister avec les adaptations nécessaires pour ce qui concerne les activités dites « extérieures ». En revanche, les activités « intérieures » c'est-à-dire celles qui vivent comme le

Fitness, dans un cadre Nestlé, celles-ci seront rattachées à la DRH du Centre sans aucun changement pour ses membres. M. Schneider renforce encore le message selon lequel les services envers l'ARN ne vont pas changer même si quelques changements au niveau administratif sont en passe d'être effectués au niveau de l'ASLN.

Le Co-président de l'ARN reprend la parole pour le point 3 de l'ordre du jour, Rapport d'activité en 2023. D'abord il parle du vieillissement de l'association. Il y a aujourd'hui plus de membres qui ont plus de 80ans que de personnes entre 60 et 70ans. De plus, l'ARN perd des membres malgré le fait que l'association essaie d'améliorer la communication en invitant non seulement les nouveaux inscrits à un cocktail de bienvenue mais aussi les nouveaux retraités Nestlé de la Riviera, et ce depuis deux ans. Nestlé va de son côté relancer des séminaires « Préparation à la retraite » et l'ARN pourra y participer.

L'érosion de nos effectifs est aussi le reflet de l'évolution de la population du Centre, toujours plus internationale et jeune qui prennent leur retraite plus tôt ou développent d'autres projets.

Bien que l'ARN vieillisse, 1/3 de ses membres au moins demeurent très actifs et participent aux événements proposés par les 90 chefs /cheffes de courses qui sont en réalité plutôt 50 car ils/elles sont chefs /cheffes de courses dans différentes sections. A. Porchet profite de ces remarques pour les remercier. Il mentionne que les 3 Comités – les amis de Broc et Orbe – se réunissent chaque année à des endroits différents et cette année Vevey organisera la rencontre, avec visite du Fort de Chillon.

Le moyen de communication privilégié reste le site de l'ARN (bien visité dans différents pays !) entretenu par trois Webmasters – Marie-Christine Secretin, Charles Humbert et Jacqueline Galley – qui s'occupent également de la formation permanente des chefs/cheffes de courses dans l'utilisation du site. C'est l'occasion de les remercier pour leur travail énorme.

Le Co-Président mentionne encore le lien avec l'ASLN disant que les retraités peuvent profiter de ses prestations comme le Fitness, le Golf, le Club de Musique, Yoga etc. toute l'information étant disponible sur le lien ASLN au bas de la 1^{ère} page.

La parole est ensuite passée au Trésorier **Martin Suter** pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

L'ARN a fait un bénéfice de presque 4'800 CHF. Il y a moins de revenu dû à une baisse de membres (moins 41 contributions comparé avec 2022) par contre l'ARN a reçu le subside ordinaire de 5'000 CHF de la part de Nestlé. Concernant les dépenses, la majorité est restée à peu près égale avec quelques différences : la Porte Ouverte a discontinué l'activité faute de participation, il y a une diminution de 1'500 CHF pour la Gymnastique parce qu'elle a repris la Salle des Armes à La Tour de Peilz. Ce qui fait mal au cœur c'est la pénalité que l'ARN a dû payer pour des annulations tardives des excursions (1300 CHF des 1470 CHF dépensés pour cette activité). Il y avait seulement deux excursions en 2023, la section est en veille pour le moment.

Concernant le Fonds du 60ème : L'excédent de la fête de 50ans ARN était arrondi à 20'000 CHF et maintenant on prévoit de consacrer 3'000 CHF par année pour arriver à la somme de 50'000 CHF pour la célébration des 60ans de l'ARN. Le Fonds pour le 60^{ème} est maintenant à 23'000 CHF. La fortune a augmenté à 73'000 CHF grâce au bénéfice 2023.

En parlant du budget 2024, Martin Suter mentionne que Nestlé aide l'ARN non seulement avec le subside et la contribution financière pour l'AG mais aussi avec l'organisation de l'AG ainsi à travers du Fonds de Pension qui se charge de déduire les cotisations annuelles ainsi que les acomptes pour les semaines clubistiques et met à disposition une personne qui fait le lien. Il s'est montré soulagé que la Direction de Nestlé promet la continuité de ces services alors que des rumeurs laissaient croire le contraire.

Après proposition de décharge des comptes donnée cette année par la Vérificatrice, Mme Sophie Blaser, l'Assemblée approuve le Rapport de gestion, celui du Trésorier et le Rapport de la Vérificatrice à l'unanimité et donne ainsi décharge au Comité pour la gestion 2023.

La parole est ensuite cédée à **Monsieur Ch. von Roten**, en charge des investissements au Fonds de Pension Nestlé.

Monsieur von Roten nous parle de trois sujets : *L'environnement économique et perspectives, une étude de congruence actifs /passifs et de la Performance et situation financière du Fonds au 31.12.2023.*

L'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2021/22 était très haute, un peu moins en Suisse. Dû à la forte réaction des banques centrales – ils ont initié un fort cycle des hausses de taux directeurs en 2022 et 2023 - on constate un fort recul de l'inflation depuis mi-2023. En 2022, l'augmentation de ces taux directeurs a conduit à un recul de la valorisation des actions et obligations avec un impact très négatif sur la performance du Fonds de Pensions Nestlé et de toutes les autres caisses en Suisse. En 2023, les taux se sont stabilisés et une baisse des taux directeurs est même prévue dès juin de cette année en Europe et aux Etats-Unis. Quant à la BNS, elle a déjà procédé à la baisse de son taux directeur qui a permis de soulager un peu l'économie suisse, surtout l'économie exportatrice en affaiblissant le franc suisse. Par contre, c'est difficile de déterminer la perspective pour 2024 qui dépendra de la résilience de l'économie sans oublier la situation géopolitique avec la continuation des guerres en Ukraine et au Proche Orient. Un scénario positif - l'activité économique et le niveau de l'inflation reste stable avec une baisse du taux directeur - ou un scénario négatif – récession en Europe - seraient possibles. Ensuite, M. Von Roten parle de cette étude congruence actifs /passifs qui se fait tous les 4 ans et qui sert à analyser l'adéquation entre la stratégie d'investissement et le financement à long terme des engagements du Fonds et suite à ceci d'ajuster la stratégie d'investissement si nécessaire. L'objectif visé lors de l'étude 2023 est d'obtenir éventuellement une rentabilité de 3.6%, cad plus élevée que le besoin de rendement de 1.8% nécessaire pour financer les engagements et tendre à une équité intergénérationnelle entre les personnes actives et les retraité/es. Donnant suite à cette étude le Conseil du Fonds de Pension a validé la nouvelle stratégie qui ressemble assez à l'ancienne.

A la fin M. von Roten évoque la performance du Fonds de Pension Nestlé qui était de 5.3% en 2023 et son degré de la couverture s'élevant à 113 %. Le Fonds vise une réserve de 20%, nécessaire pour pouvoir absorber les fluctuations des marchés financiers. Le Conseil de Fondation regarde notamment l'évolution du degré de couverture pour prendre la décision d'octroyer des intérêts supplémentaires pour les assurés actifs ou des rentes supplémentaires pour les retraité/es.

A. Porchet remercie Monsieur von Roten et toute l'équipe du Fonds de Pension inclus Mme K. Nairn et souhaite que les investissements futurs permettent de renouveler ces rentes exceptionnelles qu'on a eu plaisir de recevoir il y a deux ans et le mois dernier.

En passant au point 9 de l'ordre du jour, le Co-président mentionne qu'aucune nouvelle proposition de candidats pour une nouvelle Présidence ou les fonctions du Bureau n'ayant été reçu avant le 14 mars 24, le Comité propose l'élection des 4 membres actuels pour la période 2024/2025. M. Porchet annonce le retrait définitif de son rôle pour l'AG 2025.

L'Assemblée accepte le Bureau proposé jusqu'à l'année prochaine, soit Co-présidence entre André Porchet et Jacqueline Galley, Vice-présidence André Schumacher et Trésorier Martin Suter. La secrétaire de l'ARN est choisie par le Bureau dont elle fait partie et le Co-Président la remercie pour son travail constant et efficace.

A. Porchet présente brièvement les changements dans le Comité en 2023: avec le départ de Danielle Magnolato la section Excursions / Voyages est mise en veille, suite au décès d'Olivier de Rham la section Via Ferrata est intégrée aux Randonnées alpines et Victor Trivelli a repris la section Ski de Piste. Il en profite pour remercier encore les chefs /cheffes de course et relancer la recherche d'un (e) candidat (e) pour reprendre la section "Excursions/ Voyages".

Au point 10, la cotisation 2024 demeure inchangée à CHF 30.- par année.

Avant de conclure la 52ème Assemblée Générale il traite encore des différentes clubistiques prévues. Deux – celles pour le Ski de Piste et les Randonneurs à Ski - ont déjà eu lieu avec beaucoup de plaisir partagé. Les autres sont à venir et les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur Porchet termine par remercier encore une fois les webmasters et toutes et tous les organisateurs des activités de l'ARN avant d'inviter les membres à se rendre au WellNes pour l'apéritif dinatoire en leur souhaitant une bonne continuation et une bonne santé.

L'AG 2024 est ainsi close à 16h10.